

**SUR DANGEAU,**

*A l'occasion de ses Mémoires.*

LES mémoires de Dangeau forment cinquante-huit volumes in-4°. Madame de Genlis, en a extrait ce qui pouvoit paroître intéressant ou nouveau : c'est un service que sauront apprécier ceux qui aiment à connoître les détails de la cour de Louis XIV, c'est-à-dire, un grand nombre de lecteurs.

Je ne prétends pas juger ces mémoires ; Voltaire et Madame de Genlis en ont parlé, l'un avec trop de sévérité, l'autre avec trop de bienveillance. C'est dans ce milieu qu'on pourroit trouver la vérité. Je ne veux m'occuper ici que de l'auteur.

Madame de Genlis a fait précéder l'extrait qu'elle nous donne de ces mémoires, d'une notice sur la vie de Dangeau, et d'un discours préliminaire. Elle n'a pour objet, dans ce dernier morceau, que de se justifier du reproche d'avoir accusé Fénélon d'injustice envers Louis XIV. Je me trompe : son but est de prouver que c'est avec raison qu'elle lui a fait ce reproche.

Il importe assez peu de savoir aujourd'hui si c'est justement que Louis XIV crut trouver, dans quelques passages de *Télémaque*, des allusions à son règne, et par conséquent une critique, assez dure de sa conduite. Ce dont il est facile de se convaincre, c'est que ces mêmes passages, rapportés par Madame de Genlis comme justifiant l'indignation du grand monarque, sont incontestablement ceux où la morale la plus pure s'allie à la politique la plus noble et la plus généreuse ; d'où il résulte que si Louis XIV a eu raison de les prendre pour une critique, la postérité ne peut savoir mauvais gré à Fénélon de les avoir écrits.

Quant au précis de la vie du marquis de Dangeau, il contient, avec une scrupuleuse exactitude, les emplois dont il fut revêtu et les charges qu'il remplit. Toutefois il est permis de dire que par ce même sentiment de bienveillance de l'éditeur, on n'y retrouve pas ce que les contemporains de Dangeau nous ont transmis sur son caractère.

Dangeau fut parfaitement ce que l'on appelloit alors un courti-